

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT
MEDITERRANEE

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°2014 001857

OBJET :

Marché Groupement de commandes pour la fourniture d'effets d'habillement et d'équipement de protection individuelle : avenant n°1 avec la société GALY : (prolongation de la durée du marché – ordonnance n°2020-319 du 25.03.2020)

Réf. : CB/sgb/ia

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Vu la délibération N°001325 du conseil communautaire du 14 avril 2014 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée,

Vu le procès-verbal d'élection du Président du 14 avril 2014 portant élection de Monsieur Gilles D'ETTORE en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

Vu l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

Vu la délibération N°001358 du conseil communautaire du 24 avril 2014 accordant à Monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et notamment autorisant Monsieur le Président, à signer les marchés jusqu'à 207 000 € HT ainsi que les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial de plus de 5 % ou les avenants qui ne modifient pas le montant initial du marché ;

VU l'ordonnance du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des contrats publics pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid 19, qui permet notamment de prolonger, par avenant et selon certaines conditions les contrats qui arrivent à échéance pendant l'état d'urgence.

Considérant que la Communauté d'Agglomération Hérault (coordonnateur du groupement) et les communes du groupement ont passé un marché à bons de commande composée de plusieurs lots pour la fourniture d'effets d'habillement et d'équipement de protection individuel en date du 04/05/2016 avec la société GALY VETEMENTS, pour une durée d'une année, renouvelable 3 fois, soit jusqu'au 3 mai 2020.

Considérant que la Communauté d'agglomération en tant coordonnateur du groupement devait lancer une nouvelle consultation mais que la période de crise sanitaire ne lui a pas permis de le faire dans les délais permettant d'assurer la continuité entre l'ancien et le nouveau marché.

DECIDE

- Article 1 : De prolonger, par avenant, le marché Groupement de commandes pour la fourniture d'effets d'habillement et d'équipement de protection individuelle qui est composé des lots suivants :

- 2016-011 Lot 1 Vêtements de travail passé avec l'entreprise **GALY VETEMENTS**, domiciliée 17 rue Paul Riquet, **34 500 BEZIERS**,
- 2016-012 Lot 2 Equipements de protection individuelle passé avec l'entreprise **GALY VETEMENTS**, domiciliée 17 rue Paul Riquet, **34 500 BEZIERS**,
- 2016-013 Lot 3 Chaussures de sécurité passé avec l'entreprise **GALY VETEMENTS**, domiciliée 17 rue Paul Riquet, **34 500 BEZIERS**,
- 2016-014 Lot 4 Vêtement de travail et équipement service élagage et débroussaillage passé avec l'entreprise **GALY VETEMENTS**, domiciliée 17 rue Paul Riquet, **34 500 BEZIERS**,
- 2016-015 Lot 5 Vêtement de représentation – Protocole passé avec l'entreprise **GALY VETEMENTS**, domiciliée 17 rue Paul Riquet, **34 500 BEZIERS**,

Pour une durée de 5 mois soit jusqu'au 3 octobre 2020 afin de permettre à la Communauté d'Agglomération de lui laisser le temps de lancer une nouvelle consultation.

- **Article 2** : De prélever les dépenses sur le budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

- **Article final** :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT- THIBERY, le mardi 28 avril 2020

